



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

Avis de demande d'autorisation de démolition

ADRESSE : 2015, RANG SAINT-JOSEPH

AVIS public est par les présentes, donné que les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement numéro 1846 relatif à la démolition d'immeubles*, le comité de démolition se réunira le **19 juin 2017 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 220, place Municipale, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 2015, rang Saint-Joseph et prévoyant la démolition du bâtiment principal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis ou du présent affichage sur l'immeuble concerné, et au plus tard le vendredi **16 juin 2017**, faire parvenir une opposition écrite et motivée à l'adresse suivante :

Demande de démolition

a/s de M^e Stéphanie Déraspe, OMA, greffière
220, place Municipale
Cowansville (Québec) J2K 1T4

Donné à Cowansville, ce 31 mai 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA